

Impôt sur le revenu—Loi

d'impôt-enfant. Je pense que c'est un tour de force et que cela fait partie de l'ensemble de cette mesure fiscale qui s'appelle le crédit d'impôt.

Monsieur le Président, je pense qu'il faut le souligner et . . .

Une voix: A quelle page?

M. Vincent: Il faut savoir lire pour demander les pages.

Monsieur le Président, l'équité qui avait été mentionnée dans le discours du Trône, on la retrouve immédiatement, quasiment le premier projet de loi soumis à la Chambre depuis le discours du Trône, c'est le deuxième, quasiment le premier, on retrouve l'équité dont on a parlé dans le discours du Trône. On retrouve une idée de ce que pourra être la réforme fiscale dans l'avenir, des choses nouvelles, des initiatives nouvelles, qui n'ont jamais été expérimentées. Je vous le dis c'est du droit fiscal nouveau, monsieur le Président, mais en même temps c'est le *fun* parce que c'est pratique pour les Canadiens.

J'espère, monsieur le Président, que ce qui va ressortir de tout cela c'est qu'on va passer ce projet de loi très rapidement, et je vois que vous me faites signe que moi aussi je devrai écourter ce que j'ai à dire.

Je voudrais juste en terminant, monsieur le Président, mentionner un peu les commentaires de la députée du Nouveau parti démocratique qui, elle, a eu beaucoup de temps, la chanceuse, et qui mentionnait que l'an prochain—parce que les gens connaîtront le système—ils vont retourner chez les escompteurs d'impôt et qu'on n'a réglé aucun problème. Je pense que c'est absolument faux. Je voudrais lui répéter que les gens recevront, sans avoir de papiers à remplir, sans rien, une somme de 300 \$ dès le mois de novembre. Peut-être qu'elle n'a pas compris tout à fait le système qu'on a mis en place parce que c'est un système nouveau. Il n'y a pas de danger et elle n'a pas besoin d'avoir peur, les gens ne penseront pas et n'envisageront pas d'aller chez les escompteurs parce qu'ils recevront leurs chèques à la maison.

Et si par hypothèse, cette famille-là a gagné plus de 15 000 \$, elle devra remettre l'argent et s'il y a des intérêts à payer, elle les paiera. Je pense que cela est normal, c'est un principe d'équité. Nous voulons faire cela pour les familles qui sont à faible revenu, et non pour les familles qui gagnent 50 000 \$ par année. Si par inadvertance elles recevaient au mois de novembre 300 \$ à l'avance, je pense qu'il est normal qu'elles le remboursent ou il est normal qu'elles paient un intérêt sur une somme que le gouvernement leur a avancée. Je pense, monsieur le Président, que c'est tout à fait logique.

Je termine, monsieur le Président, en vous remerciant de votre amabilité habituelle et en demandant à la Chambre d'accélérer le processus afin que ce projet de loi soit adopté le plus rapidement possible.

• (1650)

M. le vice-président: Questions et commentaires? Je donne la parole à l'honorable député de Montréal—Sainte-Marie (M. Malépart).

M. Malépart: Monsieur le Président, j'aimerais poser une question. Le député s'est félicité énormément du principe du crédit d'impôt-enfant et je l'en remercie. Mais j'aimerais lui rappeler que c'est une mesure qui a été instaurée par le gouvernement libéral en 1978, compte tenu qu'elle répondait aux besoins.

Par contre j'aimerais demander à l'honorable député qui est content que le paiement soit avancé pour éviter d'envoyer ces gens-là aux escompteurs d'impôt, si ce n'était pas pour améliorer la condition de vie, car le gouvernement a manqué de courage pour empêcher les escompteurs d'impôt d'exister, mais pour quelle raison pour une famille de sa circonscription, une famille de la circonscription de Trois-Rivières, la belle circonscription de Trois-Rivières, des gens dignes dont le revenu familial est de 15 500 \$, eux autres, le député (M. Vincent) et le premier ministre (M. Mulroney) et le ministre des Finances (M. Wilson) leur refusent-elle d'avoir droit à cela, à tous ces gens-là se situant entre 15 000 \$ et 23 000 \$? Vous savez, monsieur le Président, que deux personnes gagnant 15 000 \$ par année ne sont pas riches, mais ces gens-là, on les laisse entre les mains des escompteurs d'impôt. Et pourquoi? C'est pourtant son propre gouvernement qui a décidé que le plafond maximum d'une famille à faible revenu, c'était 23 500 \$. Pourquoi son propre gouvernement n'a-t-il pas dit, si c'est important, que toutes les familles qui reçoivent le plein montant du crédit d'impôt-enfant recevront un paiement anticipé afin d'éviter qu'elles aillent voir les requins de la finance, soit les escompteurs d'impôt?

Monsieur le Président, pourquoi avoir décidé de laisser 538 000 familles canadiennes de côté?

M. Vincent: Monsieur le Président, je suis très fier que le député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) reconnaisse que la circonscription de Trois-Rivières est la plus belle circonscription au pays, je l'en remercie. Je suis heureux de cela.

Monsieur le Président, on n'a peut-être pas compris exactement le but de cela. C'est un crédit d'impôt de 300 \$ par enfant pour les familles gagnant moins de 15 000 \$ par année. Et on sait, monsieur le Président, que selon les données statistiques, effectivement, les familles gagnant moins de 15 000 \$ étaient plus portées à aller chez les escompteurs. C'est dans cette optique-là que cela a été fait. C'est simple.

Ce projet de loi règle en même temps le problème des escompteurs dans le sens pratique du terme. Je pense que c'est comme cela qu'il faut qu'on comprenne ce que j'ai mentionné à la Chambre il y a quelques minutes.

Le député me parle de 538 000 familles gagnant entre 15 000 \$ et 23 000 \$. Ce ne sont pas celles-là qui allaient chercher leur argent avant le temps. C'étaient les familles gagnant moins de 15 000 \$ par année, monsieur le Président, et je pense qu'il faut souligner cela d'une part.

D'autre part, monsieur le Président, il est bien certain que si le parti libéral et le gouvernement libéral ne nous avaient pas laissé un déficit de l'ordre de 200 milliards de dollars . . . avec le déficit annuel que nous avons à ce jour diminué de façon intéressante, mais nous avons encore du travail à faire parce que nous avons des intérêts à payer sur leurs dettes, on aurait peut-être pu, monsieur le Président, augmenter le crédit d'impôt-enfant d'une part et on aurait peut-être pu aussi augmenter le montant de 300 \$, c'est vrai.

Monsieur le Président, 25 p. 100 de nos dépenses annuelles s'en vont en paiements d'intérêts sur leurs dettes. Non pas sur nos dettes, mais sur leurs dettes.

En 1968, il n'y avait pas de déficit, il n'y avait pas de dette nationale. En 1984, soit 20 ans plus tard, il avait 200 milliards de dette nationale, mais c'est une honte, monsieur le Président!